

pas aux industries primaires, qui n'ont jamais pu établir elles-mêmes leurs prix de façon à recouvrer les frais de production. C'est pourquoi les industries primaires demandent maintenant l'adoption de mesures de vente leur permettant de fixer leurs propres prix. Cependant, nous n'en sommes pas encore là et nous demeurons à la merci des prix fixés par les marchés mondiaux ou le gouvernement. Par conséquent, il sera nécessaire de conserver certaines réglementations, en vue de permettre aux cultivateurs d'exiger des prix qui tiendront compte de leurs frais de production et leur rapporteront un bénéfice raisonnable. Je signale ce fait parce que j'ai entendu d'honorables députés qui siègent à ma droite affirmer que je devrais m'opposer aux régies visant les industries primaires, étant donné que je m'oppose à la réglementation des industries secondaires. Je signale que ces deux catégories d'industrie ne fonctionnent pas d'après les mêmes principes. Les industries secondaires fixent leurs propres prix, mais ce n'est pas le cas des industries primaires.

Le ministre de la Justice soutient que l'inflation nous menace si nous abolissons la régie des prix. Je signale qu'il existe déjà un certain degré d'inflation et le ministre conviendra, j'en suis sûr, que les prix monteront au Canada car, règle générale, partout ailleurs dans l'univers ils sont plus élevés que chez nous. Si nous tentons de maintenir les prix canadiens à un niveau inférieur à celui des autres pays, nous subventionnerons les autres nations et je ne vois pas pourquoi nous agirions ainsi. Le ministre revient sans cesse sur les prix en vigueur aux Etats-Unis. Je le remercie d'avoir mis les choses au point aujourd'hui. J'ai toujours cru qu'il considérerait le niveau des prix comme beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'au Canada. Il voulait dire, apparemment, que le niveau des prix a subi un relèvement beaucoup plus marqué qu'au Canada pendant la guerre. Il conviendra sans doute qu'en plusieurs domaines, les prix sont moins élevés aux Etats-Unis qu'au Canada. J'ai fait un séjour outre-frontière en décembre et en janvier, à la veille de la session. J'ai noté que les produits agricoles et nombre de vivres coûtaient plus cher que chez nous. En revanche, plusieurs denrées se vendaient à bien meilleur marché.

Le très hon. M. ILSLEY: L'écart était beaucoup plus marqué avant la guerre, n'est-ce pas?

M. QUELCH: Indiscutablement. Les prix ont monté aux Etats-Unis, mais ils restent inférieurs à ceux qui ont cours au Canada en maints domaines. Les pneus, les appareils de radio, les fournitures électriques, les cigarettes, l'essence, le coton, les chaussures et plusieurs

autres denrées se vendent moins cher là-bas. Le cultivateur américain se trouve en meilleure posture que son émule canadien, car il reçoit beaucoup plus pour ses produits et se procure ce dont il a besoin à meilleur compte. Le cultivateur américain est donc plus favorisé à deux égards: il écoule ses produits à meilleur prix et achète moins cher les denrées qu'il lui faut. Par conséquent, je doute fort que l'abolition des régies entraîne un tel accroissement des prix. Le ministre des Finances (M. Abbott) partage mon avis puisque graduellement il autorise la suppression des régies. Il est vrai qu'il puisse se produire une hausse immédiate, mais dès que la production atteindra son maximum, les prix baisseront généralement.

On ne saurait restreindre la production sous le prétexte d'empêcher les prix de monter, car une telle pratique serait préjudiciable aux intérêts du pays. Il vaudrait beaucoup mieux autoriser un léger relèvement des prix s'il permettait d'accroître la production, car à mesure que la production croîtra la tendance des prix à la hausse diminuera.

Bien entendu certaines maisons refuseront de réduire leurs prix. Sous le régime créditiste, nous sévirions contre elles en ne versant la prime qu'à celles qui coupent leurs prix. Seules les maisons qui collaboraient en bénéficieraient et pourraient ainsi vendre meilleur marché que les autres.

Si nous voulons favoriser l'initiative et l'entreprise privées, il faut les encourager par tous les moyens possibles et non pas les entraver. Le ministre a déclaré que les Canadiens hésitent à placer des capitaux dans des entreprises risquées. C'est parce qu'on exhorte constamment les gens à placer leurs capitaux dans des obligations. Si on leur donnait moins d'occasions de placer leur argent dans des obligations de tout repos, ils seraient plus disposés à les placer dans l'industrie. En conséquence, nous ne serions plus contraints d'obtenir des capitaux des Etats-Unis, et de nous endetter davantage.

Je dirai en terminant que nous appuierons toutes les régies dont le ministre établira à notre satisfaction la nécessité pour le bien-être de la population. Nous refuserons toutefois notre assentiment à toutes celles qui nous paraissent restreindre la production ou qui risquent de réduire la consommation canadienne des biens que nous pouvons produire en abondance.

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je ne ferai que quelques brèves observations à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi, dont l'objet est de